DIXIEME ANNÉE. — N° 395 — On s'abonne au Bureau du Journal 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS, et dans tous les Bureaux de Poste — SAMEDI 28 OCTOBRE 1916

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMÉRO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : PASSY 45-1

ANNONCES aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . . — 8 fr.
Les Abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an. Ils partent du 1er de chaque mois.
LE NUMÉRO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

Les Femmes ont besoin de leurs Droits pour remplir leurs Devoirs

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi, mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.

La directrice reçoit le vendredi après-midi de 3 à 6 heures.

Les Autres Ennemis

On a pu voir cette dernière semaine se révéler dans la presse quotidienne, un effort qui se poursuit depuis de longs mois afin d'entraver l'enrôlement des femmes comme conductrices de tramways à Paris.

Dès le début de la guerre, il y eut des femmes au Havre dans cet emploi. A Bordeaux, non sans obstacle, elles y ont été admises. Peut-être en est-il de même en d'autres grandes villes. Paris a des chauffeuses d'auto et je pourrais citer une de nos abonnées, Mlle B. qui conduit un camion de l'usine Renaud.

Mais les bons apôtres qui font campagne en toute occasion contre le travail féminin, pleurent une fois de plus sur la faiblesse féminine. Il faut, oat-il dit dans un journal pourtant féministe, où l'on s'étonne de les lire, « il faut un grand sang-froid, une forte volonté, une poigne solide pour éviter d'écraser des piétons et d'entrer en collision avec d'autres voitures, les femmes en sont incapables, gare aux accidents » Une fois de plus, on essaye de refuser un gagne-pain aux femmes sous prétexte de leur propre intérêt et ce qui est plus grave, de l'intérêt général.

Mais le public commence à n'être point si sot. Les Compagnies de tramways sans se préoccuper des hésitations de la Préfecture de police, ont commencé à installer des apprenties chauffeuses à côté de leurs wattmen. Et les voyageurs qui ont vu, dans cette fonction depuis deux ans, de grêles adolescents et qui savent quel sang-froid, quelle volonté et quelle poigne des femmes dépensent dans les hôpitaux, dans les usines et aux champs, se confieront sans peur à celles que les Compagnies auront su choisir.

Ce qu'il faut retenir de cet incident, c'est que des Français restent pour faire ici, comme hélas ! en beaucoup d'autres domaines, passer leurs intérêts particuliers avant l'intérêt national. De même qu'il est des accapareurs de fournitures ou de vivres, il est des accapareurs du travail.

Certains syndicats ont compris la situation nouvelle que créait la guerre et aussitôt ont renoncé à leur parti pris d'obstruction contre les engagements féminins dans leur profession; mais d'autres y persistent au détriment de la production, de la vie nationale. Si la défense armée de notre pays a mis si longtemps à s'organiser, c'est que les pouvoirs militaires ont refusé d'abord systématiquement d'accepter dans les services auxiliaires les femmes que la campagne de la regrettée Mme Dieulafoy avaient préparées à y entrer et qui s'offraient; c'est que les syndicats métallurgistes, ont, en d'orageuses réunions, fait opposition au travail féminin dans les usines.

La France qui supporte de si héroïques sacrifices ne doit plus se laisser duper par d'hypocrites argumentations. Jusqu'ici, des femmes, de tout temps, ont eu besoin de gagner leur vie et ont cruellement souffert des obstacles qu'elles y trouvaient; et toutes les sociétés actuelles ont été sourdement minées par le gaspillage et le désordre nés du parasitisme féminin. Mais on a pu ne pas s'en apercevoir ou refuser de le voir. On ne le peut plus. La France a besoin maintenant, elle aura besoin après la guerre du travail des femmes. C'est pour elles une question de vie ou de mort. Et, de toutes leurs forces, ceux que n'aveugle point un entêtement stupide ou un égoïsme criminel doivent proclamer le droit intégral de la femme au travail et tout faire pour qu'elle l'obtienne et pour la préparer à l'exercer.

Entre tous les abus, le plus odieux, peut-être, est celui qui consiste à limiter arbitrairement l'activité d'un être. Chacun, homme ou femme, doit pouvoir lui-même pourvoir à sa subsistance selon ses besoins et ses aptitudes. C'est le premier de tous les droits naturels. Interdire aujourd'hui certaines besognes aux femmes, c'est continuer contre tout un sexe l'erreur qui sévit naguère contre certaines classes d'hommes, l'erreur qui interdisait le métier militaire, par exemple, et les hautes fonctions publiques aux manants, sous prétexte qu'ils en étaient incapables ; le travail manuel aux nobles sous prétexte qu'il était indigne d'eux.

« Vous en êtes incapables, c'est indigne de vous, le monde en périrait », voilà toujours par quelles raisons on prétend refuser aux femmes les tâches les plus productives et les plus honorifiques. Eh! si elles en sont incapabes, elles seront bien forcées d'y renoncer, il est inutile de les leur interdire. Tous les hommes ne sont pas capables d'être forgeron ou avocat et pourtant aucune loi ne décrète qu'un manchot ou un bègue ne pourront entrer dans ces professions. Au lieu de dresser des barrières devant le travail féminin, au nom de la maternité, le devoir de la société n'est-il pas d'aider les mères à concilier le devoir familial et le devoir professionnel.

D'ailleurs, par un juste et triste retour des choses, le mauvais geste des travailleurs qui repoussent les femmes se retourne généralement contre eux. Rappelons-nous la violente campagne que les sydicats d'employés limonadiers-restaurateurs ont menée dans quelques grands quotidiens lorsqu'on a parlé de remplacer dans leur profession les hommes manquants par des femmes. Ils ont à peu près réussi. Et les voici aujourd'hui affolés et gémissants parce que les cafés et les restaurants recommencent à être envahis de serveurs étrangers.

Place partout en France aux femmes françaises pour leur propre bien, celui de leur famille, celui de la France et aussi celui des travailleurs français.

JANE MISME.

Au Parlement

LES FEMMES A L'USINE

Nous croyons intéressant de reproduire le passage suivant du compte rendu officiel de la séance de la Chambre des députés le 13 octobre 1916.

M. Albert Thomas, sous-secrétaire d'Etat des munitions. — M. Mourier nous dit que nous ferions plus aisément ces opérations (remplacement d'hommes propres au service armé), si pour la main d'œuvre féminine et la formation, je ne dirai pas de tourneurs et d'outilleurs, mais d'usineurs, nous faisions tout notre devoir, et nous apportions toute l'activité qu'il espérait de nous.

Je regrette de ne pouvoir donner sur ce point à la Chambre les chiffres qui permettraient de mesurer toute notre activité. Mais, dans la mesure où je puis m'expliquer, je tiens à dire l'effort que nous avons fait.

Vous savez dans quelles proportions s'est accru depuis des mois le personnel de nos usines de guerre. Malgré cet accroissement, la proportion du nombre de femmes employées est passée progressivement et sans aucun arrêt, de 14 p. 100 en janvier 1916 à 22,7 p. 100 en septembre...

M. Plissonnier. — Nous vous applaudissons tous, mais il faut continuer.

M. le sous-secrétaire d'Etat des munitions. — Indiquant suffisamment l'effort continu que nous faisons. Cet effort devient, de jour en jour, plus difficile. Non seulement nous avons des difficultés à faire pénétrer dans l'usine un nombre toujours plus grand de femmes, qu'il faut adapter constamment à des métiers nouveaux, mais nous avons à nous soucier du recrutement.

La première difficulté, nous nous efforçons de la vaincre non pas seulement par une action de propagande auprès des usiniers et des industriels, mais aussi par des résolutions précises.

J'ai, il y a quelques mois, envoyé à tous nos contrôleurs des listes d'opérations d'usinage du 75 auxquelles ne devaient être employées que des femmes.

Pour les opérations de moulage, où les femmes pouvaient être employées, j'ai décidé qu'il n'y aurait qu'un seul mouleur professionnel pour quatre femmes ou ouvriers non qualifiés.

Ce sont là des règles que nous imposons d'autorité à tous les industriels; elles nous ont permis de récupérer un grand nombre d'ouvriers qualifiés. Pour juger notre effort de développement de la main-d'œuvre féminine, vous n'avez qu'à parcourir nos usines, nos mouleries, nos fonderies; dans les petites fonderies isolées des Alpes, vous les verrez occupées, dans la poussière noire, à faire les gros obus de fonte aciérée de 120 et de 220. Vous les verrez à Decazeville conduisant les trains de lamineirs ; vous les verrez, dans tous les grands établissements métallurgiques, auprès des presses qu'elles manœuvrent désormais à la place des hommes. Dans toutes nos grandes usines, vous les verrez nombreuses et actives.

M. Plissonnier évoquait tout à l'heure l'usine de Lyon ; là vous trouverez des femmes à tous les travaux d'usinage de l'obus de 75, et même, maintenant, des gros obus, aidées par d'ingénieux appareils de levage et de manutention que je demande à tous les industriels, de multiplier pour rendre chaque jour plus facile l'emploi d'un plus grand nombre de femmes.

M. Plissonnier. — Il y a 50 p. 100 de femmes utilisées dans les usines Loucheur.

M. le sous-secrétaire d'Etat des munitions. L'exemple de Lyon a été suivi dans toutes nos grandes usines, et vous trouverez là une des raisons pour lesquelles, malgré l'opinion de certains de nos collègues, malgré leur insistance en faveur des petits ateliers, j'oriente plutôt nos fabrications vers les grands établissements nouveaux où l'organisation mécanique économise la main-d'œuvre et permet l'utilisation des femmes en grand nombre. (Très bien! très bien!)

Messieurs, ce n'est là qu'une partie de notre effort, et je passe sur ce que nous avons fait pour la main-d'œuvre étrangère et la main-d'œuvre coloniale pour en venir à nos difficultés, toujours plus grandes de recrutement. Dans les grands centres industriels, à Lyon, à Saint-Etienne, à Bourges, les femmes vivaient déjà nombreuses autour de l'usine ; elles sont entrées pour le temps de guerre à l'atelier, elles ont connu la fatigue des rudes journées ; mais le soir elles retrouvaient leur maison, leurs parents, leurs enfants. Aujourd'hui, les femmes qu'il s'agit de recruter pour l'usine, il faut que je leur demande, le plus souvent, de se déraciner; et voilà où est la difficulté.

Il en est dans les grands centres, où s'exerce notre propagande, qui ont consenti courageusement à partir.

Notre premier convoi s'est dirigé de Paris vers la frontière alsacienne, à Belfort ; le deuxième convoi est allé jusque dans cette vallée des Alpes, dont je parlais tout à l'heure et où j'ai trouvé quarante Parisiennes occupées au travail de fonderie, à côté des femmes du pays. (Très bien! très bien!)

Ce ne sont pas seulement des ouvrières d'usine déjà qualifiées; mais aussi — et je fais appel à toutes les Françaises pour suivres ces exemples — des ouvrières à domicile de Paris ou de petites bourgeoises. Je les ai retrouvées encore, un dimanche, avec leurs chapeaux parisiens, dans le réfectoire du Ripault, où elles étaient venues, plusieurs dizaines, travailler à la poudrerie.

Mais notre propagande dans les grands centres est difficile et nous avons besoin d'y être aidés. J'ai fait appel à la presse ; par d'autres moyens, par la conférence publique ou par l'affiche, il faudra faire appel à toutes les femmes de France, à celles qui ont besoin de gagner leur vie, comme à celles qui, à l'exemple de quelques dames anglaises, voudraient par dévouement patriotique, venir dans nos usines de guerre, travailler avec nos ouvrières. (Vifs applaudissements.)

Messieurs, cet effort-là, il importe qu'il soit soutenu chaque jour, par une propagande continue.

Nous lisons dans tous nos journaux que, pour aller jusqu'à la victoire, pour la rendre plus prochaine, il faut que tout notre effort se trouve consacré à l'œuvre de guerre. et j'ai entendu évoquer les souvenirs de 1793, où tout le monde travaillait

Ah ! messieurs, je fais la part de la légende, mais je constate aussi que le travail industriel de guerre d'aujourd'hui n'est pas comparable à celui de jadis, et qu'il est infiniment plus difficile aujourd'hui de coordonner les efforts de tous les citoyens.

M. Mourier. Je demande la parole.

M. le sous-secrétaire d'Etat des munitions. Si je me permets d'évoquer ce souvenir et de faire appel à vous, c'est que, pour soutenir la guerre ainsi, pour développer la fabrication de guerre, pour grouper autour de l'usine toutes les forces dont elle a encore besoin, il faut un grand mouvement d'opinion, il faut que tout l'effort de ce pays soit attiré de ce côté. Pour nous, nous tâcherons de faire que l'atmosphère morale de l'usine de guerre soit saine et pure ; nous vous demanderons de faire, de votre côté, tout l'effort de propagande et d'action sur l'opinion que vous pouvez poursuivre auprès des industriels et des ouvriers de vos régions, pour que notre effort puisse encore se décupler et que l'armée ait chaque jour tout le matériel et toutes les munitions dont elle a besoin pour la victoire. (Vifs applaudissements.)

POUR LA REPOPULATION

Le député féministe, M. Maurice Bokanowsky, que les lecteurs de La Française ont pu voir à l'œuvre ici plusieurs années et qui accomplit depuis la guerre son devoir de soldat, vient de déposer à la Chambre une proposition de loi tendant à modifier l'article 731 du code civil et à attribuer à l'Etat la qualité et les droits d'un héritier réservataire dans les successions déférées à moins de quatre enfants.

M. Bokanowsky appuie sa proposition sur les motifs suivants :

« Tous les démographes sont d'accord ; la diminution des naissances n'est pas dûe à l'incapacité physique de la race. Elle est exclusivement un acte de volonté.

Le Français aisé ambitionne pour ses enfants plus de bien-être, plus de considération qu'il n'en a eus lui-même; son souci constant est d'éviter le morcellement de sa fortune. L'enfant unique perpétuera le patrimoine.

« Ce sentiment de prévoyance familiale est un principe de suicide national.

Le législateur doit en déjouer le calcul. C'est le but que poursuit notre proposition de loi.

⁂

« Le jeu de notre texte est des plus simples.

« Tout Français qui ne laissera pas à sa mort quatre enfants au moins, comptera la nation parmi ses héritiers. Elle aura droit à la portion réservataire d'un enfant légitime (art. 913, Code civil).

Si le défunt était sans enfant, l'Etat recevra la moitié de sa fortune. S'il en laisse un, deux, ou trois, l'Etat intervenant comme un deuxième, un troisième ou un quatrième enfant, il renonce à toute intervention.

« C'est la prime magnifique consentie aux familles nombreuses. En donnant des enfants à la France, elle lui ont payé le plus précieux et le plus productif des impôts. »

L'exposé des motifs fait valoir ensuite les avantages fiscaux, économiques et sociaux que l'auteur voit à sa proposition. A propos des avantages sociaux il dit :

« Il est permis d'espérer, enfin, que cette législation nouvelle serait un élément de paix sociale. Par elle, la richesse acquise participerait de façon éclatante au payement des dépenses de la guerre ; le spectacle démoralisant de la transmission d'immnses fortunes entre les mains d'inutiles ou d'incapables serait désormais plus rare ; le rôle du créateur de richesses, bienfaiteur national, mieux compris et mieux apprécié par les collaborateurs du capital. »

Voici le texte de la proposition de loi :

Article unique. — L'article 731 du Code cvil est complété par la disposition suivante :

« Dans toutes les successions qui ne seront pas déférées à quatre enfants au moins, l'Etat aura droit, en qualité d'héritier et à titre de réserve, à la portion réservataire d'une enfant légitime. »

GUERRE A L'ALCOOL

Les Campagnes de « l'Alarme »

Lire dans *La Revue* du 1-15 novembre, l'article du directeur, M. Jean Finot, président de l'**Alarme** : *Les Antialcooliques comme soutiens de l'Alcoolisme.*

L'Alarme dans son dernier comité a demandé aux présidentes de sociétés féministes présentes d'envoyer des délégations au président du Conseil pour réclamer l'application intégrale des mesures interdisant de vendre de l'alcool dans les débits aux mobilisés, aux femmes et aux mineurs.

Mme Jules Siegfried et Mme Avril de Sainte Croix pour le *Conseil national des femmes*, Mme Daniel Lesueur pour *La Croisade des femmes françaises* se sont engagées à faire respectivement cette démarche. *L'Alarme* demande a toutes les sociétés féminines ou féministes, de Paris et de province, d'envoyer une délégation ou une adresse dans le même sens.

QUELQUES NOTES

Afin de lutter contre l'alcoolisme et se basant sur le décret relatif à l'interdiction de l'alcool dans les établissements industriels, le préfet de la Seine a pris un arrêté appliquant cette mesure aux « bureaux, laboratoires, usines, ateliers, dépôts, chantiers, lieux de travail ou de rendez-vous, etc.., municipaux ou départementaux. Exception est faite pour le vin, la bière, le cidre, le poiré, l'hydromel, non additionnés d'alcool.

L'arrêté stipule que la quantité de boisson dont l'usage est autorisé et qui pourra être consommée pendant la durée du travail sera déterminée par des règlements particuliers intéressant chaque catégorie, et après avis du médecin en chef de la préfecture. Des sanctions seront prises contre ceux qui ne voudraient pas observer ces mesures ou qui se présenteraient en état d'ivresse, à leur travail. »

Est-ce que les préfets des départements ne pourraient pas faire le même geste ?

Mais il faudrait aussi que le bistro à la porte de l'usine, de l'atelier, du bureau, n'ait pas le droit de vendre le poison. Sinon l'ouvrier qui ne boira pas au-dedans boira au-dehors, voilà tout.

⁂

Le clergé catholique commence à prendre part activement à la lutte contre l'alcool. Le curé de Saint-Pierre de Montmartre, l'abbé Patureau, en a donné un exemple lors des cérémonies de la première communion. Il avait fait exposer à l'entrée du chœur les gravures si expressives que publie la Ligue nationale contre l'alcoolisme et qu'elle répand partout.

Tous les enfants, garçons et filles, ainsi que leurs parents, ont défilé devant les images où les terribles effets du poison sont représentés d'une façon saisissante. Et l'abbé Patureau, avec une vibrante énergie, a dénoncé le fléau de l'alcoolisme, mis en garde les garçons contre l'entraînement qu'ils pourraient subir et supplié les parents de les surveiller pour qu'ils ne succombent pas à la tentation.

⁂

D'un de nos lecteurs : « La belle avance de dire tous les ans, le tabac a rapporté 40 millions d'impôts, l'alcool 500 millions. Quand ces deux poisons tuent la race française ! et nous coûtent au moins 200 millions pour entretenir des milliers de fous alcooliques, 300 millions pour les pensionnaires de l'Assistance Publique qui proviennent presque tous de la misère engendrée par l'alcool.

Un milliard 500 millions que les ouvriers emploient en petits verres, au lieu d'acheter du pain à leurs enfants.

En vérité, le Gouvernement gère bien mal la maison qui lui est confiée. — *V. Grandouiller.*

LE VOTE ET LES PAROLES DE M. ROUX-COSTADEAU

Une de nos lectrices, Mme Fournels, institutrice honoraire, nous demande de réparer une injustice que nous aurions commise à l'égard de M. Roux-Costadeau, député de la Drôme.

« Sur la foi du numéro du 27 mai, je crois, qui nous donnait M. Roux-Costadeau député de Valence, comme un des soutiens des débitants d'alcool, je lui avais adressé et fait adresser des pétitions contre l'alcoolisme sous la forme du Manifeste de l'Union des Femmes Françaises contre l'alcool.

« Je fus bien surprise quelques jours après de voir dans le compte-rendu de la séance de la Chambre la noble déclaration de M. Roux-Costadeau, qui, malgré les 17.000 bouilleurs de crû qu'il compte parmi ses électeurs, disait qu'il n'écoutait que la voix de sa conscience pour combattre un si funeste privilège. »

Mme Fournets reçut quelques jours après un article publié par le *Radical* par lequel l'honorable député adhérait avec enthousiasme à la pétition de l'*Union des Femmes Françaises contre l'alcool*, qui lui avait été adressée. Elle nous demande donc de rendre hommage « au courage et à la loyauté » de M. Roux-Costadeau.

Nous voulons bien. Il n'en reste pas moins que *La Française* du 27 mai en signalant M. Roux-Costadeau parmi les députés ayant voté contre le projet du Gouvernement tendant à retirer les droits politiques aux ivrognes récidivistes ne disait que l'exacte vérité. M. Roux-Costadeau avait cependant auparavant publié déjà dans le *Radical* un virulent article prédisant la mort du parlementarisme français si les Chambres ne se décidaient pas à légiférer contre l'alcool.

DES LETTRES DE SOLDATS, S. V. P.

Une des plus ardentes ouvrières de l'antialcoolisme en Suisse, où les femmes ont réalisé par les restaurants sans alcool entre autres, des miracles, nous écrit :

« J'aurais désiré me procurer quelques lettres du front émanant de soldats abstinents ou tempérants, et témoignant du fruit de leurs expériences personnelles relativement à l'alcool. »

J. PATRU,
Rédactrice au Bulletin des Femmes Suisses contre l'alcoolisme. Avenue Marc-Monnier, 9, Genève (Suisse).

Propagation du Numéro-Programme

Nous adressons nos remerciements sincères à toutes les personnes qui ont bien voulu nous demander des exemplaires du numéro 394, afin de faire autour d'elle un peu de propagande. Nous avons été particulièrement touchés par quelques demandes portant sur un petit nombre d'exemplaires nous prouvant la grande bonne volonté de leurs auteurs et leur esprit de solidarité.

Nous avons distribué dans le métro, près de la gare de Lyon, à la sortie de la Société Générale, avenue Kléber, les 500 numéros offerts par Mlle Valentine Thomson et les 200 offerts par Mme Remember.

Prix des exemplaires de propagande

Les exemplaires de propagande, pris par 100 exemplaires au moins, seront comptés à raison de 7 francs les 100 exemplaires.

Pour envoi à domicile, ajouter le montant du port. Cent exemplaires pèsent environ 3 kilogs. Pour les exemplaires sous bande, il sera compté en plus, 0 fr. 50 par 100 exemplaires.

Les Livres

Lettres du Maroc, par Georges Roulleaux-Dugage.

Ces lettres du Maroc, parues assez récemment, ont cependant été écrites quelque temps avant la guerre et par conséquent il n'y est fait aucune allusion aux événements. Elles n'en sont pas moins actuelles par la peinture très vivante qu'elles font d'un pays encore nouveau, encore mal connu dans ses particularités intimes, et qui faillit de bien près devenir le premier foyer de la guerre mondiale. N'est-ce pas l'étincelle d'Agadir qui s'est rallumée à Sérajevo ?

M. Roulleaux-Dugage a évité habilement les deux grands périls où sont exposés tous les récits de voyages. Tantôt l'auteur se dérobe complètement derrière sa description qui alors paraît souvent, sèche et froide comme un guide, tantôt il substitue sa personnalité à ce qu'il prétend décrire; dans ce cas le lecteur est à la merçi des impressions d'une âme d'écrivain, plus ou moins mobile, et n'acquiert sur le pays que des notions vagues et trompeuses. Dans ces lettres, « quelques pays en marge d'une mission », assez personnelles pour être attachantes, la figure de l'auteur demeure discrète et presque un peu mystérieuse.

Les détails pittoresques abondent, c'est le départ de la harka, c'est la fête toute médiévale des étudiants de Marrakech, c'est le singulier concert chez l'ancien ministre, concert sans accord, purement mélodique (l'oreille marocaine ne pouvant supporter aucune harmonisation, même à la tierce). Mais surtout, le voyageur fait saisir le contraste entre deux civilisations au moment même où elles entrent en contact. Il met en garde contre un danger qui subsistera après la guerre : Trop souvent, « l'exportation de la civilisation européenne se manifeste d'abord par des tripots et des assommoirs, l'avant-garde des pionniers étant immédiatement suivie de l'arrière-garde des tenanciers. » Ces procédés de civilisation produisent des « mal adaptés » qui ont perdu, avec les croyances, les qualités de leur race, et ne prennent de l'Europe que des habitudes extérieures et quelquefois des vices. « Les gens, dit l'un d'eux, parlant avec dédain de ses compatriotes, sont tous des fanatiques qui ne savent pas rigoler et qui ne pensent qu'à prier. Ils mangent le couscouss avec leurs doigts. Ils boivent de l'eau et de la tisane. Moi, je suis civilisé, je bois du vin et je mange dans des assiettes blanches. » Sans doute, cette conception de la civilisation est encore préférable à celle qui consiste à incendier les cathédrales et les bibliothèques. Néanmoins il doit être possible d'en inculquer une autre. La France y travaillait avec succès déjà, malgré les « conditions difficiles ».

Sur cette terre chérifienne si violemment convoitée et sans cesse agitée comme la mer par un temps d'orage, il nous faut à la fois conquérir, conserver, neutraliser, pacifier, organiser et construire. La tâche est formidable; elle ne peut s'improviser et nous devons accorder pleine confiance à ceux qui l'ont assumée. Les résultats déjà obtenus depuis un an par notre protectorat sont la preuve la plus évidente que cette confiance ne sera point déçue.

L'auteur ajoutait plus loin ces paroles réconfortantes qu'il semble opportun de citer aujourd'hui :

«Si jamais, dans une heure de découragement, vous aviez senti atteinte votre confiance en la destinée de notre pays, regardez plus loin et relevez la tête : « Le spectacle de l'expansion de la « plus grande France » est un admirable tonique pour notre foi patriotique. »

ALICE BERTHET

Yann Karmor, par Albert Lantoine

L'auteur de cette étude commence par faire une critique des critiques, trop pénétrante pour qu'on se sente très à l'aise en rendant compte de sa brochure. Aussi me bornerai-je à dire qu'elle contient, outre un jugement sagace de Yann Karmor et de son œuvre, bon nombre de réflexions originales et suggestives. Elle est plus actuelle aussi qu'on ne pourrait le prévoir, moins par le chapitre consacré à l'opinion de Yann Karmor sur la guerre, que par la comparaison de l'âme celtique avec l'âme slave. A. B.

Carrières Féminines

Nous publions sous cette rubrique tous les renseignements pratiques relatifs au travail professionnel des femmes.

LA PHARMACIE

A la demande de plusieurs de nos lectrices, nous donnerons prochainement tous les renseignements concernant cette carrière.

—Nous serons reconnaissantes à nos lecteurs et à nos lectrices des renseignements qu'ils voudront bien nous faire parvenir pour cette rubrique.

Toutes les bonnes Françaises doivent lire « LA FRANÇAISE ».
Tous les bons Français, doivent les y encourager.

Activité des Sociétés Féministes

ALLIANCE FRANÇAISE POUR L'UNION SACRÉE DES MÈRES
ASSOCIATION AUTORISÉE
6bis, av. Saint-Lambert, 100
NICE

La lettre suivante vient d'être adressée à M. Paul Bénazet, député, à propos de la prochaine discussion devant le Parlement, de la Loi sur les pensions militaires.

L'Alliance Féministe Française pour l'*Union Sacrée des Mères*, fondée à Nice en 1915, pour grouper les intérêts de toutes les Femmes éprouvées par la guerre, demande le gracieux appui de la Presse pour sa propagande de bienveillance et de justice envers les mères nécessiteuses qui ont donné leurs fils pour sauver la France.

L'opinion publique est avec nous, mais il faut que la Chambre et le Sénat fassent œuvre de justice envers les mères douloureuses, et acte de prévoyance envers la maternité prochaine.

C'est pourquoi nous sollicitons la Presse de nous donner un tout puissant appui.

A Monsieur Bénazet, député.
Monsieur et Cher Député,

Permettez à notre Alliance Féministe Française de vous féliciter sur votre projet de loi instituant des primes à la Maternité elle-même.

Enfin voilà un législateur qui paraît vouloir se baser sur les lois naturelles pour en faire de solides lois sociales! Quelle nouveauté! enfin on songe que pour faire des enfants il faut avant tout la bonne volonté des mères.

Merci de votre clairvoyance si rare parmi vos collègues aveuglés d'orgueil masculin, qui par abus de la force, depuis des siècles, retardent le progrès et le bonheur de l'humanité en négligeant et méprisant les conseils de la collectivité féminine : leurs mères et leurs sœurs!

En attendant que tout abus de la force soit aboli en France, comme ailleurs, permettez à la Doyenne-Déléguée de l'A. F. F. pour l'*Union sacrée des Mères*, de vous soumettre l'observation suivante relative à l'encouragement nécessaire à donner aux femmes pour obtenir d'elles une *natalité intensive*, car inutile n'est-ce pas de solliciter les hommes dans cette voie... avec ou sans responsabilité, ils sont toujours disposés à cet acte « qui leur coûte si peu et leur fait tant de plaisir », variante du fameux mot naturaliste de Ninon.

Donc, nous ne nous occupons ici que de notre collectivité féminine, celle de l'autre sexe a le bulletin de vote pour se défendre.

Notre *Union sacrée des Mères* vous prie d'examiner la pétition ci-jointe, inscrite au Sénat n° 60 ou 61 et à la Chambre vers la fin Juin 1916, et que nous avons eu l'honneur de soumettre ultérieurement à Monsieur le Président de la République. Il a bien voulu nous faire répondre par son secrétariat civil le 10 juillet 1916, que notre revendication pour obtenir que les mères nécessiteuses qui ont perdu leurs fils pour la Patrie, reçoivent une pension malgré *l'existence d'une loi* serait soumise au Gouvernement et nous apprenons qu'elle est soumise au Ministère des Finances.

Veuillez vous aussi, Monsieur le Député, retenir votre attention sur ce fait concomitant à votre projet d'encouragement de la maternité, car il est de fait psychologique presque constant que les femmes en tant que collectivité humaine, et particulièrement les Françaises intelligentes et averties, sont assoiffées d'équité sociale, à ce point que, par exemple, si la nouvelle loi sur les pensions aux victimes de la guerre, oublie, abandonne à la détresse matérielle les mères qui viennent de perdre leur fils pour la Patrie, les législateurs auront commis la plus irréparable faute contre la bonne volonté des femmes à procréer, car toute justice sera méconnue.

En effet, en plus des autres causes d'ordre légal, social, moral, pécuniaire, etc., qui infériorisent en France l'épouse et la mère, alors que les femmes célibataires, seules, jouissent de tous les droits civils, que comporte une personnalité majeure, toutes les femmes feront de nouvelles et terribles réflexions sur cette détresse maternelle méprisée par l'Etat lui-même!

Etant donné que la masse des Françaises n'est point sotte... concluez de l'effet produit par ces procédés pour le moins impolitiques!

Ne faites donc plus des lois contre les mères légales ou naturelles, vieillies ou jeunes elles sont le support de la Nation.

De quel droit d'ailleurs le budget serait-il plus généreux envers les veuves de la main droite ou gauche, qu'envers les mères des combattants tués? Serait-ce parce que ces dernières, vieillies, ne sont plus d'un bon rendement social? Mais elles le furent d'un si évident rendement, qu'elles ont donné leurs fils, bien suprême, pour le salut national, tandis que les veuves si intéressantes également, n'ont ou n'auront pas toujours l'occasion de faire à la Patrie ce sacrifice si glorieux!

D'ailleurs toutes les femmes fécondes ou stériles ne payent-elles pas collectivement, le plus docilement du monde, plus de la moitié du budget national?

Ne sont-elles pas contribuables dévouées *dans tous les ordres de sacrifices* qu'il plaît à l'Etat de leur imposer? Dès lors l'Etat c'est *ELLES* autant qu'*EUX*, les hommes, et c'est pourquoi nous revendiquons, non comme une aumône mais comme un droit, et particulièrement dans l'intérêt de l'Etat et pour assurer la durée de la Nation Française et son honneur, qu'il soit décrété le plus tôt possible que:

LA MATERNITE DOIT ETRE HONOREE AU-DESSUS DE TOUT EN FRANCE.

Votre excellent projet de loi est un acheminement vers notre idéal patriotique, faites qu'il soit voté et appliqué! — si les bureaux le permettent! — Alors les préoccupations si raisonnables des mères du peuple, condamnées aux travaux forcés, véritables ilotes de la société actuelle quand il leur faut procréer et travailler inlassablement, désormais assurées que l'enfant ne pâtira plus gravement pendant sa petite enfance, sachant qu'elles seront désormais à l'abri avec l'enfant de l'arbitraire pécuniaire du père, les femmes commenceront à *vouloir des enfants; ce qu'il faut obtenir d'elles avant tout.*

Mais n'oubliez pas que les mères qui ont donné des défenseurs, des soldats! des soldats français!! morts pour sauver la liberté du monde, ont droit à être protégées, aidées pendant le peu de temps qui leur reste à vivre, et même enterrées aux frais de l'Etat: *elles ont servi* la Patrie dans toute la force du terme; elles ont peiné pendant plus de vingt ans pour doter la France de ces héros! —elles sont aussi de vénérables amputées du meilleur membre de leur être, et ce ne serait pas trop qu'un temple fut dédié à ces femmes définitivement endeuillées. Pour rememorer leur valeur sociale ces mots pourraient être inscrits sur le parvis:

AUX MÈRES GLORIEUSES
LA PATRIE RECONNAISSANTE

Croyez, Messieurs les Législateurs, que toutes les mesures de justice que vous inaugurerez envers la maternité, feront plus pour la repopulation en France, que tous les compliments que sans compter on adresse à la collectivité des femmes Françaises, comme si on découvrait un nouvel état de leur conscience, alors que de tous temps, et particulièrement chaque fois que la Patrie fut en danger, les Françaises furent d'incomparables citoyennes.

Salut et Patrie.

MME LEGRELLE DE FERRER,
Directrice doyenne de l'Alliance.

SOCIETE NATIONALE DU FEMINISME FRANÇAIS
Siège social : 31, boul. Exelmans, Paris
CONFERENCE-CONCERT
en l'honneur de la Belgique martyre
DIMANCHE 5 NOVEMBRE 1916
à 2 heures et demie précises
Salle des Fêtes du 10e arrondissement
(Faubourg Saint-Martin)
Séance consacrée aux œuvres de M. Albert Laurent, compositeur belge.

Avec le concours de MM. Huberty et Rambaud, et de Mme Alice Gautier, de l'Opéra; Mme Caristie-Martel, de la Comédie-Française, et plusieurs grands Artistes, premiers prix.

Communications par la présidente, Mme Remember.

Orateurs inscrits :
Mme Agathe Dyvrande, avocate à la Cour d'appel de Paris, docteur en droit;
Mme Marcel Loumaye, ayocat à la Cour d'appel de Liége, docteur en droit;
M. Louis Marin, député de Nancy.

La Présidente, REMEMBER — *La Secrétaire générale,* EVA MITZKOUN

Entrée gratuite.

CONSEIL NATIONAL DES FEMMES

Les séances de la Section d'Education, que préside Mme Pauline Kergomard, interrompues par le désarroi des Ecoles pendant la guerre, désarroi matériel s'entend, car grâce à la femme institutrice, elles ont tenu et bien tenu, reprendront prochainement.

Toute personne voulant être inscrite à la section peut envoyer son nom et son adresse, 83, rue Denfert-Rochereau, 14e à Mme Kergonard.

Chronique des Œuvres & Institutions

L'ŒUVRE LIBERATRICE

Société de Relèvement et de Reclassement pour jeunes filles. Siège social : 1, avenue Malakoff, Paris. Exposition St-Louis 1904 : médaille d'or; exp. Liège 1905 : médaille d'or; exp. Milan 1906 : hors concours; exp. Londres 1908 : grand prix; exp. Bruxelles 1910 : grand prix.

Voici les renseignements sur l'œuvre fondée, et dirigée par Mme Avril de Ste-Croix, qui nous sont arrivés trop tard pour paraître dans le dernier numéro.

L'œuvre Libératrice est une société de relèvement et de reclassement pour les jeunes filles que la misère ou l'abandon ont mises hors du droit chemin.

Fondée en 1901 et reconnue d'utilité publique, elle a recueilli pendant les quinze années de son existence, des centaines de jeunes filles et de jeunes femmes auxquelles elle a remplacé le foyer absent ce qui a permis au plus grand nombre de ces malheureuses de reprendre leur place dans la société.

De provenances diverses mais toutes accueillies avec une bienveillance égale, ces tristes épaves de la vie gardent à la maison qui leur fut hospitalière et à celles qui les accueillirent une affectueuse reconnaissance. On glanerait facilement de quoi faire un volume intéressant dans les milliers de lettres reçues par la présidente et dont aucune n'est restée sans réponse. L'œuvre libératrice est la mise en action des principes de celle qui l'a fondée.

POUR FORMER DES MERES

Le Cours Normal d'Education Maternelle et enfantine (méthode française) créé par arrêté ministériel en novembre 1911, reprendra ses séances à l'Ecole Normale d'institutrices, 56, boulevard des Batignolles, le jeudi 26 octobre courant à 9 heures et demie, sous la présidence de M. Lapie, directeur de l'Enseignement primaire au ministère de l'Instruction publique.

Les Directrices, les adjointes d'Ecoles maternelles et toute personne munie du brevet élémentaire, désireuse de s'occuper de l'Education des Enfants de 2 à 6 ans y sont admises, et trouveront par conséquent le registre d'inscription sur lequel elle signeront soit comme directrice, soit comme élève, nom, prénom, diplôme, poste dans l'enseignement, adresse. (Communiqué par la présidente : Mme Pauline Kergomard, inspectrice générale des Ecoles Maternelles au Ministère de l'Instruction publique.)

LIGUE NATIONALE DES ECONOMIES

On nous communique un appel de cette ligue dont nous détachons les passages suivants :

La Ligue Nationale des Economies a pour but de grouper tous ceux qui sont résolus à tenir, quelle que soit la durée de la guerre. Elle voudrait mobiliser les bonnes volontés et fournir à la population civile **un moyen efficace pour coopérer avec l'armée et l'Etat dans l'œuvre de la Défense nationale.**

Ce moyen est à la portée de tous : c'est l'Economie.

En temps normal, les appréciations sur les vertus respectives de l'épargne ou de la dépense peuvent être divergentes, mais au moment présent il n'y a plus de discussion possible. L'économie **s'impose comme un devoir patriotique et urgent,** et cela par les trois raisons que voici :

§ I. L'économie est nécessaire parce qu'il faut ménager les ressources du pays si l'on veut qu'elles durent.

En temps normal, elles peuvent se renouveler au fur et à mesure des besoins. Mais en ce moment, la production se trouve réduite par force majeure — invasion de nos régions les plus industrielles, mobilisation des ouvriers, etc. — tandis que, au contraire, la consommation d'un grand nombre de produits se trouve grandement accrue par suite de la guerre, telle que celle de la viande, du vin, de l'alcool, du fer, du cuivre, etc. Il en résulte donc une rupture d'équilibre entre l'offre et la demande qui, jusqu'à présent, ne se manifeste que sous l'aspect d'une hausse progressive du prix, mais qui, si on ne faisait rien pour l'enrayer, pourrait s'aggraver.

§ II. L'économie est nécessaire parce qu'en ce moment il importe de réduire au minimum les achats à l'étranger.

En effet, ces achats nous constituent débiteurs de l'étranger et nous obligent, en conséquence, soit **à lui envoyer notre or** qui nous est pourtant nécessaire comme garantie des billets de banque, soit à recourir à des procédés de paiements indirects et **très onéreux.**

Or, ces achats à l'étranger, ces importations prennent des proportions énormes. **Et ce n'est pas seulement comme quantités** qu'elles augmentent, mais surtout comme prix, parce que la valeur réelle de ces importations subit une majoration factice par **l'élévation formidable du prix du transport,** du fret, qui pour certaines marchandises a décuplé, et aussi par les frais du change.

§ III. L'économie est nécessaire parce que seule elle peut fournir les disponibilités qui pourront s'offrir à l'Etat pour ses emprunts.

Les emprunts de l'Etat ne peuvent guère être alimentés, en effet, que par les épargnes des individus et, dans un moment comme celui-ci, ce qui serait à souhaiter, c'est que les dépenses privées pussent **se resserrer dans une mesure égale à l'extension ds dépenses publiques.** Ce desideratum est impossible à réaliser, cela va sans dire, puisque les dépenses de l'Etat étant en ce moment égales à la somme de toutes les dépenses privées, il faudrait que celles-ci fussent réduites à zéro, mais du moins il indique le but vers lequel il faudrait tendre et précise le devoir à remplir.

En résumé :

Enrayer la hausse des prix;

Prévenir la pénurie des denrées nécessaires à la vie;

Eviter d'accroître nos achats et nos dettes vis à vis de l'étranger;

Garder notre or;

Réduire le prix des transports;

Améliorer le cours du change;

Procurer à l'Etat les disponibilités nécessaires pour ses emprunts;

Et, ce qui ne serait pas le moindre résultat, fournir à chacun de nous, à ceux de l'arrière, l'occasion de participer à l'effort national en s'imposant ce qui est mieux qu'une contribution en argent, un certain renoncement;

Voilà les services que la Ligue des Economies pourrait rendre au pays, si chaque consommateur voulait seulement faire sien son programme. Qu'on ne croie pas d'ailleurs qu'elle devienne inutile le jour où la guerre aura pris fin. Longtemps encore après, la politique des économies aura sa raison d'être.

Le Comité d'organisation. — Chambaud, industriel; Evesque, docteur en droit; — Fernand Faure, professeur à la Faculté de droit; — Charles Gide, professeur à la Faculté de droit; — Marion, professeur au Collège de France; — Moll-Weiss (Mme) présidente de l'« Aide Morale »; — Pawlowski, publiciste; — Ricard, ingénieur agronome; — Rist, professeur à la Faculté de droit; — Raphaël-Georges Lévy, de l'Institut; — Souchon, professeur à la Faculté de droit; — De la Taille, inspecteur à la Compagnie P.-L.-M.; — Truchy, professeur à la Faculté de droit.

Envoyer les adhésions au siège de la *Ligue nationale des Economies*, 36, rue Vaneau. Cotisation (minimum), membre adhérent 3 fr. par an; membre actif, 10 fr. par an; membre fondateur (une fois payés), 50 francs.

L'AIDE MORALE

Dimanche, le 29 octobre, à 4 heures, mairie du 10e, l'Aide Morale reprendra ses séances dominicales. Cette première réunion sera présidée par M. le Ministre de la Roumanie et c'est le poète Auguste Dorcham qui y parlera de notre nouvelle alliée. Des artistes de la Comédie Française, de l'Opéra, de l'Opéra-Comique et de l'Odéon participent à cette matinée.

COURS DE LITTERATURE ET D'ITALIEN

Notre collaboratrice Mlle Alice Berthet, dont nous n'avons pas besoin de dire ici talent et la science, reprend ses cours au Groupe Amical de Professeurs du 16e arrondissement, 12, rue Georges-Sand. Ce groupe comprend toute une organisation très intéressante d'enseignement artistique et pratique **par des maîtres qualifiés.** Cinq cents pour la statuaire Mlle Bl. Moria.

Pour renseignements et inscriptions, s'adresser 19, rue Georges-Sand.

Le prix de chaque cours est de 8 francs par mois, 1 heure par semaine et de 15 francs deux heures pour les cours supérieurs; de 5 et 9 francs pour les cours élémentaires.

INSTITUT AGRICOLE POUR ORPHELINS DE LA GUERRE

Voici une œuvre qui vient à son heure à laquelle il faut souhaiter de susciter beaucoup d'imitations.

C'est dans le domaine de Créqui, à Nice-Bellet (Alpes-Maritimes), que la Comtesse Colonna vient d'ouvrir cette maison de refuge et d'éducation technique aux petites orphelines de guerre.

Les fillettes y sont admises à 13 ans et exceptionnellement au-dessous de cet âge. Elles y apprennent jardinage et horticulture — si tant est qu'on puisse distinguer — les industries annexes: apiculture, aviculture, petit élevage, laiterie, etc... A cette instruction pratique sont joints des cours de botanique, entomologie, comptabilité fermière, tenue du ménage, etc...

Les études sanctionnées par un diplôme seront terminées au bout d'un certain nombre d'années. Les jeunes filles pourront alors choisir la voie culturale qui leur convient, s'établir à leur compte ou en association, sur une modeste exploitation, s'établir ou se placer comme jardinières, ou se marier à un fermier et devenir la cheville ouvrière de la ferme.

L'œuvre n'accepte que 25 fr. par mois sur la pension de l'Etat et fait placer, par celui-ci, la différence sur la tête de chaque orpheline afin de lui constituer une dot à sa sortie de l'Institut.

Enfin des « Marraines » pourront prendre à leur charge la pension de 25 fr. en faveur des orphelines qui ne le seraient point du fait de la guerre et, en conséquence, acceptées à titre exceptionnel.

La Comtesse Colonna, domaine de Créqui, Nice-Bellet (Alpes Maritimes) répondra à toute demande de renseignements.

O. B.

COURRIER DES LECTEURS

Nous répondons sous cette rubrique aux lettres ne contenant pas de timbre pour une réponse par poste.

Mme HOUSSAYE, Rouen. — Pour l'œuvre de l'*Armoire Lorraine*, veuillez vous adresser comme abonnée de *La Française* à Mme Léon Weil, 2, rue de La Muette, Paris.

Mme SUBTIL, Paris. — Veuillez vous adresser directement pour votre protégée de la part de *La Française* à Mme Jeanne Landre, 4, avenue du Colonel-Bonnet, secrétaire générale de la *Ligue des droits des femmes de professions libérales.*

Nous vous serions reconnaissante de nous tenir au courant des résultats de vos démarches auprès d'elle.

Mlle G. B., Besançon. — Je réponds ici à votre lettre concernant un article de la *Mode Pratique*. Puisque vous avez un état indépendant et, dites-vous, une clientèle, je me croirais coupable, si je vous engageais à abandonner ces avantages pour l'apprentissage d'une autre profession. Toutes ont leurs difficultés et leurs peines et toutes ont leur beauté. Permettez-moi de vous féliciter de savoir ajouter à la vôtre des actes de dévouement.

Nous publierons cependant dans un prochain numéro les renseignements que vous nous demandez.

Mme Caristie Martel. Merci d'avoir songé à nous communiquer le poème si patriotique de M. Riotor. Mais **La Française** recevant trop de vers depuis la guerre, a dû s'imposer la consigne de ne pas en publier.

PETITES ANNONCES

A VENDRE appareil photographique folding 10 × 15 à double tirage. Objectif anastigmat. 1015

ON DEMANDE appareil 6,5 × 9 ou 9 × 12, jumelle ou bloc-notes, avec très bon objectif. 1016

Défauts de prononciation (zézaiement, etc.), rapidement corrigés par **Mme Goulis,** professeur spécialiste, officier d'Académie, auteur d'ouvrages adoptés par la Ville de Paris 28, rue Vauquelin, Paris Ve. 1017

Maisons Recommandées

ALIMENTATION
pour Régime Diététique

FARINEUX MALTES et DIASTASES pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison Bignon-Pariani. — Fondée en 1882
5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine
Téléph. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc.
Conserves alimentaires
Colis militaires franco pour le front
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIERES FANTA non alcoolisées
Bières Spéciale pour Nourrices
Bière de Table
Bière Fine pour Soirées
6, rue Guyot (Paris). — Téléph. : 513-32

HORS-D'ŒUVRE

Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet), — Téléph. : Central 47-58.
Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre
Cafés — Thé — Maté
Varié de Hors-d'Œuvres
Livraisons Paris. — Expéditions Province

La gérante : Jane MISME.

Imprimerie F. CONTY, 11, rue Molière.

ECOLE ROY

7 Rue Lagrange PARIS (Ve) 7

COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir, — Envoi du Programme **FRANCO**
Inscriptions reçues à toute époque de l'année

STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE COMPTABILITÉ. COMMERCE, LANGUES

Préparation spéciale au Commerce, aux Services officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie.
Cours **GRATUITS** et cours rétribués. — Cours par Correspondance
PLACEMENT **GRATUIT** DES ELEVES

FEUILLETON DE « LA FRANÇAISE » — 1

L'ORIGINE du Mouvement Féministe

PAR

JEAN PAIN

Bien que le féminisme se soit manifesté par des actes pour ainsi dire tangibles, nous croyons qu'on ignore encore le courant auquel il doit l'impulsion première et le renouvellement continuel de son énergie. C'est que les lois mêmes de la vie veulent que nous n'apercevions les phénomènes qu'à la surface; et que ceux dont nous avons le plus conscience, ceux qui constituent même la trame de notre individualité, nous échappent en grande partie dans leur fond. Voilà pourquoi, à plus forte raison, les courants collectifs n'ont souvent pas une claire représentation de leur origine réelle ni du sens de leur développement. Nous allons en juger en montrant le peu de solidité des hypothèses qui partagent les esprits sur la cause du mouvement féministe; et si l'explication que nous en donnerons à notre tour se rapproche davantage de la réalité, si nous réussissons à prouver que nous sommes en présence d'une tendance, liée d'une façon irréductible au développement des facteurs de notre évolution, nous aurons acquis un principe directeur qui nous permettra d'apprécier sur le vif la valeur de nos revendications et de comprendre d'un peu haut, les objections issues de quelques analyses de concepts.

Contrairement aux féministes du passé qui, tels que Condorcet, Stuart-Mill, Laboulaye et Charles Secrétan, considéraient la question comme avant tout philosophique et une conséquence de l'idée de progrès, de notre temps s'accordent à reconnaître qu'elle n'est pas sortie ainsi, toute de quelque cerveau de penseur, dont la froide raison l'avait amené à réclamer l'élargissement des droits de la femme en vertu des principes de la démocratie. La doctrine n'aurait pas pris naissance dans ces régions sereines et ses origines, plus modestes, ressortiraient étroitement des nécessités de la vie pratique. Ce sont ces deux explications que nous allons examiner.

Selon une opinion presque universelle à l'heure actuelle, le féminisme devrait son développement à la crise économique, déterminée après la Révolution par l'apparition de la grande industrie qui, en déplaçant le travail de son centre jusqu'alors presque exclusivement domestique, obligea la femme à abandonner le foyer et à revendiquer par là même, des droits en harmonie avec sa nouvelle condition.

Lorsque l'augmentation du prix de la vie et l'accroissement des boissons et des charges, dit-on, rendirent de plus en plus onéreux pour la famille l'entretien de ses membres improductifs, les femmes se résignèrent à prendre le chemin de l'usine, sans se douter qu'une révolution pouvait sortir de là. Alors les yeux se dessillent. Elles qui ne manquaient de rien dans leur foyer s'aperçoivent que, s'il leur faut travailler au dehors, les lois paralysent leurs moyens d'action et leur laissent à peine de quoi vivre misérablement. La réalité leur apparaît tout à coup. Elles comprennent enfin que la civilisation toute entière est organisée pour l'homme; qu'elle ne profite qu'à lui, que tout ce qui existe dans la nature, matière brute, animaux ou femmes, ne peut aspirer à d'autre gloire qu'à devenir un instrument de l'homme. C'est alors que le féminisme prend conscience. Les victimes raisonnables se révoltent. Elles consentaient à subir la loi de l'homme quand celui-ci leur apportait la subsistance, mais du moment qu'il ne le peut plus et qu'il les envoie à l'atelier ou au bureau, elles veulent leur place dans la vie, comme lui.

Ainsi, selon cette conception, c'est dans la poussière des usines, c'est dans les taudis des malheureuses, obligées à travailler, alors que les mœurs entravaient leur activité et c'est encore dans les intérieurs vides et froids des épouses délaissées, soumises à la dépendance d'un mari despote, enfin c'est dans ces milieux modestes et pour des raisons économiques que le féminisme aurait vu le jour et essayé ses premiers pas. « Qu'on ne se laisse pas duper par les mots, dit l'abbé Sertillanges : c'est la question du pain qui fait le fond du féminisme. Tout le reste en ressort ou s'y greffe. » Aussi ne serait-ce que bien plus tard que la raison des penseurs, recherchant un remède à ces souffrances, aurait constitué avec toutes ces misères, tous ces désenchantements, toutes ces rancœurs, toutes ces révoltes passives et ces aspirations confuses, une théorie qui a étonné le monde et révolutionné la mentalité contemporaine en découvrant que la cause secrète de cette maladie sociale était due à une conception radicalement fausse de la femme, de ses capacités, de son rôle et de ses droits.

Malgré la séduction que cette théorie exerce dans les milieux féministes, nous la considérons au point de vue historique comme un véritable anachronisme, mais surtout comme tout à fait contraire aux lois sociales.

D'abord au début du XIXe siècle, les femmes employées dans les manufactures se trouvaient relativement en si petit nombre et attiraient si peu l'attention, qu'on se demande comment de ces cas, pour ainsi dire isolés une doctrine aurait pu naître dès cette époque.

D'autre part, la crise ouvrière était loin d'être arrivée à l'état aigu, que nous pouvons observer aujourd'hui : l'apparition des monstres d'acier de la grande industrie, l'entassement des travailleurs dans de gigantesques fabriques, l'abêtissement résultant de la division excessive du travail, la misère dans des taudis malsains, le malaise de la surproduction, la concurrence à outrance, les grèves, les chômages, enfin toutes les désharmonies qui sont la rançon du progrès n'avaient pas encore produit leurs effets. Ainsi ce fut au milieu d'une véritable stupeur que la première émeute éclata en 1825, dans une usine de Rouen. L'industrie dans laquelle les socialistes de nos jours, voient une pieuvre dévorante qui se repait de vies humaines, apparaissait alors au contraire comme auréolée du prestige d'une puissance naissante et pleine d'avenir. Dans beaucoup d'esprits même elle était devenue le symbole du monde nouveau, l'arme pacifique qui conquiert par l'effort créateur, en opposition avec l'esprit militaire de l'ancien régime qui ne savait conquérir que par la destruction. Si des esprits positifs tels que Spencer ont été impressionnés par cette conception au point d'en tirer une loi scientifique du développement des nations, si un penseur aussi profond qu'Auguste Comte a voulu la rattacher au développement historique de la loi des Trois Etats, on comprend que des idéologues, tels que les Saints-Simoniens aient fondé sur l'industrie toutes leurs espérances dans la rénovation de la société. Or, phénomène caractéristique, cette école qui n'avait pas prévu les misères qu'allaient engendrer pour les hommes comme pour les femmes le développement industriel, est justement celle-là même qui a réveillé le mouvement féministe un moment assoupi pendant la période napoléonienne.

Si maintenant nous analysons sa conception, nous remarquons que ses revendications ne sont nullement déterminées par des considérations d'ordre économique : elle ne parle pas d'agrandir le champ d'activité de la femme ni de combattre les abus résultant de sa misérable condition ; c'est au nom de l'Amour qu'elle prétend entreprendre ses réformes. Stuart-Mill également ne souffle mot de la question du travail et tous les féministes ont procédé selon cet esprit jusqu'en 1840. Sans doute leurs principes ont pu varier. Ils ont pu comme Condorcet et Olympe de Gouges invoquer le « droit naturel » ou bien « la Liberté », comme Stuart-Mill ; mais c'est toujours à un point de vue théorique qu'ils se placent et l'absence de préoccupation pratique se révèle d'autant plus naturellement dans leurs écrits, que ni les uns ni les autres, n'avaient été maltraités par la vie.

Enfin ce qui achèvera de prouver que l'opinion qui attribue à des troubles économiques, l'origine du féminisme relève d'un contresens historique, c'est qu'elle implique cette conséquence que plus la crise industrielle sera chronique dans un pays, plus le féminisme s'y trouvera développé; or nous constatons un phénomène diamétralement contraire chez deux peuples, dont l'un est sourdement travaillé par le mécontentement des travailleurs, tandis que l'autre fait aux siens un sort enviable.

L'Allemagne s'est montrée beaucoup plus réfractaire au féminisme, malgré les efforts de Bebel, que la plupart des autres nations européennes; cependant les agglomérations urbaines y sont si nombreuses et si denses qu'elles semblent devoir offrir un champ tout à fait favorable à un groupement désireux de faire valoir ses revendications et d'autre part la puissance d'organisation du mouvement socialiste prouve que l'extension de la grande industrie a produit là encore plus qu'ailleurs ses funestes effets.

Aux Etats-Unis ces sourdes menées révolutionnaires sont inconnues, le mouvement socialiste y est demeuré insignifiant, les ouvriers gagnent au point que beaucoup d'entre eux se rendent à l'atelier en automobile, les femmes, contrairement à ce qui se passe en Europe, sont affranchies des formes les plus dures du travail et s'adonnent principalement aux professions libérales largement rétribuées ; il y a déjà vingt ans on pouvait compter plus de 1.300 d'entre elles attachées à un seul département fédéral avec des appointements de 900 à 1.800 dollars; enfin elles sont considérées comme des objets tellement vénérables que les mœurs veulent qu'elles cessent tout travail après le mariage. Ainsi, puisqu'elles n'ont à craindre dans la vie matérielle ni pour elles-mêmes, ni pour le sort de leurs enfants, lorsqu'il leur arrive par hasard d'en avoir, puisqu'elles n'ont pas non plus à redouter un mari en la personne duquel beaucoup ne voient qu'une « machine à faire de l'argent », et puisque malgré des conditions économiques aussi favorables pour elles, les Etats-Unis sont devenues, depuis longtemps la terre classique des revendications féministes, on voit par là combien est dénuée de valeur historique la théorie qui considère ce mouvement comme tirant son origine des troubles de la vie matérielle.

Si maintenant nous dépassons le simple point de vue des faits, si même, pour dissiper le moindre doute, nous le négligeons jusqu'à concéder que la situation économique aurait pu, malgré son peu de gravité de la première heure, manifester déjà des caractères assez accusés pour donner naissance à des idées d'émancipation, l'analyse seule de l'évolution de la doctrine en elle-même suffira à prouver combien elle est éloignée par essence de l'origine économique qu'on se plaît à lui attribuer. Nous reconnaîtrons au contraire dans l'organisation de ce mouvement social des signes attestant qu'il semblerait plutôt avoir ses fondements dans la raison que dans révolte d'un sexe contre sa misérable condition ; de sorte que les penseurs qui ont vu dans le féministe un développement de principes, tels que ceux de liberté, d'égalité et de justice, malgré le peu de valeur de leur conception se rapprochent beaucoup plus de la vraisemblance que les partisans de l'hypothèse adverse.

Ce qui distingue en effet, les phénomènes intellectuels des mouvements de la passion, c'est la clarté. Comme tout ce qui tient au sentiment, rien n'est plus vague ni plus confus, que les rancœurs ou les aspirations provoquées par les déceptions de la vie.

JEAN PAIN.

(à suivre.)

DIXIEME ANNÉE. —

ABONNEMENTS

FRANCE. . . . Un an.
ETRANGER . . . -

LE NUMÉRO :

FRANCE. . . . . 10 centi
ETRANGER . . . . 15 —

Aux Bureaux du Journal et par la po

TÉLÉPHONE : PASSY 46-1

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

Honoron

IN MEMORI

En cette semaine de la Morts, celles qui combatte leur mieux pour faire le meilleur et plus beau, élève pensées reconnaissantes loureuses vers tous ceux sacrifié leur vie pour la déf la bonté et de la beauté, France patrie de l'Idéal. N vont aux mères, aux épou fiancées, aux filles qui, dans pays de la Bonne Cause, pleu morts glorieux. Ils vont a pitié et des vœux ardents qui, chaque jour, dans un lo tyre, se mesurent avec la mo commémorons nos amis to champ d'honneur, Jean du de Saint-Germain et Anato gin.

BREBIS GALEUS

Le monde nouveau du trava tement créée par la guerre, sou d'un fléau qui l'empoisonnera tement sans remède, si on n' garde.

Le mal est de tout temps; n pu paraître négligeable tant nombre des travailleuses mêlé hommes demeura limité. Il devi le pays, pour la famille, une terrible maintenant que toutes mes sont appelées sur tous les du travail.

On a pu lire ici tout récem remarquable article où notre c teur Jean Pain expliquait, pa faut d'adaptation morale des f leur nouvelle vie, les désordr lés dans certaine usine. Le f pas isolé et partout où les c tions féminines se multiplien produit ou risque de se produi

Faudra-t-il donc s'y résigner tendre que de nouvelles généra travailleuses plus fortement pr se soient formées, pour voir l'atmosphère des ateliers ou reaux ? Non, mille fois non ; agir dès maintenant. Et tout dénoncer et combattre une des du mal qui est perpétuelle et meurera, même lorsqu'une éd meilleure aura aguerri la foul nine contre les dangers de la térieure. Il faut que, partout femmes travaillent avec des b une police sans merci soit établ tre les brebis galeuses des deux qui démoralisent le troupeau. E été jusqu'ici une des causes pr du discrédit et des difficultés inférioriser le travail féminin. El vent disparaître sans retard d'hui où l'intérêt vital du pays v ce travail prenne toute sa valeur aussi que la famille retrouve la Le devoir primordial des grands est d'y veiller impitoyablement. voir des travailleurs et des trav ses honnêtes, est de l'exiger éner ment. Et c'est, de plus, leur int tous.

Je n'hésite point à affirmer q maintenant, la généralité des f et des jeunes filles françaises, q vaillent au dehors est de moralit faitement saine, et capable de r aux invites et aux exemples m Et que d'autre part, les hommes, néral, respectent partout les f qui se respectent elles-mêmes. est pas moins vrai que le désordr être mis dans les rangs féminins chef ou un camarade débauché est tout aussi certain qu'une seule me de mauvaise tenue peut déc les mauvais instincts d'une colle d'hommes.

Un de nos amis vient de me si un ministère où chefs, employés employées et jusqu'à des invités d hors, des parlementaires dit-o conduisent scandaleusement. Le leur qui ouvre une porte à l'impr est exposé paraît-il à tomber da petites fêtes où des dames en cos de dessous fument et boivent av messieurs. Notre ami venait de voir les doléances d'une mère, d fille se voyait obligée de renon son gagne-pain dans un pareil m le chef, à qui la mère avait d porté ses plaintes, s'était borné répondre avec une profonde piti — Où diable avez-vous fait votre fille pour qu'elle soit aussi p Il parut fort étonné d'apprendr la jeune personne sortait d'un Nous ne serions, nous, point surp tout, d'apprendre que le ministè question, recrute d'ordinaire son personnel féminin, en de tout autre droits. C'est à la tête qu'il fau frapper ici, pour assainir la m des honnêtes gens qui gouverne France, auront-ils encore longtem faiblesse de garder entre eux l'ho favorable à tous les fléaux corrup de la race. C'est, tout d'abord des